

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUYLOUBIER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 janvier 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 13 janvier 2020 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mme PARISSI et M. de la MONTLUUEL ayant donné procuration et Mme RODRIGUEZ excusée.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Sollicité du Conseil Départemental, au titre des Travaux de proximité, une participation pour l'amélioration des bâtiments communaux (n°01/20),
- Attribué les subventions aux associations ayant donné leurs comptes rendus d'activité et financiers (n°02/20),
- Accepté le versement d'une participation pour la rénovation de façades dans le centre ancien (n°03/20),
- Pris connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille Provence (n°04/20),
- Autorisé le Maire à signer le renouvellement du bail commercial de l'hôtel-restaurant « le Relais de Saint-Ser » entre la commune et la société représentée par Messieurs Julien BRUN et Sébastien CAILLY (n°05/20),
- Renouvelé le bail de location de Madame Colette GIRARDI et de Mme Karine REYNAUD (n°06/20 et n°07/20).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 14 janvier 2020

Le Maire

Frédéric GUINIERI